

L'éco-prêt à taux zéro en Pays-de-la-Loire

**770 éco-PTZ accordés au 2^{ème} trimestre 2012,
soit 31 % de plus que les 590 aides du 1^{er} trimestre 2012,
mais 13 % de moins qu'au 2^{ème} trimestre 2011**

770 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés en Pays de la Loire au 2^{ème} trimestre 2012, pour un total de 3 110 prêts sur 12 mois et 19 429 depuis la création du dispositif en avril 2009. Après l'effet d'aubaine observé lors de la mise en place de l'aide en avril 2009, la sollicitation de cette aide est globalement orientée à la baisse depuis quelques trimestres.

La contribution de la région reste néanmoins forte et stable avec 9,3 % de la production nationale sur 12 mois. Depuis la mise en place de l'éco-PTZ, 1 résidence principale sur 81 a bénéficié de l'aide dans la région contre 1 sur 138 au plan national. La Vendée avec 1 résidence principale sur 62 est le département français le plus dynamique.

L'éco-PTZ est utilisé principalement pour les logements individuels (96,2 % pour la région) et par les propriétaires occupants (91,2 % pour la région).

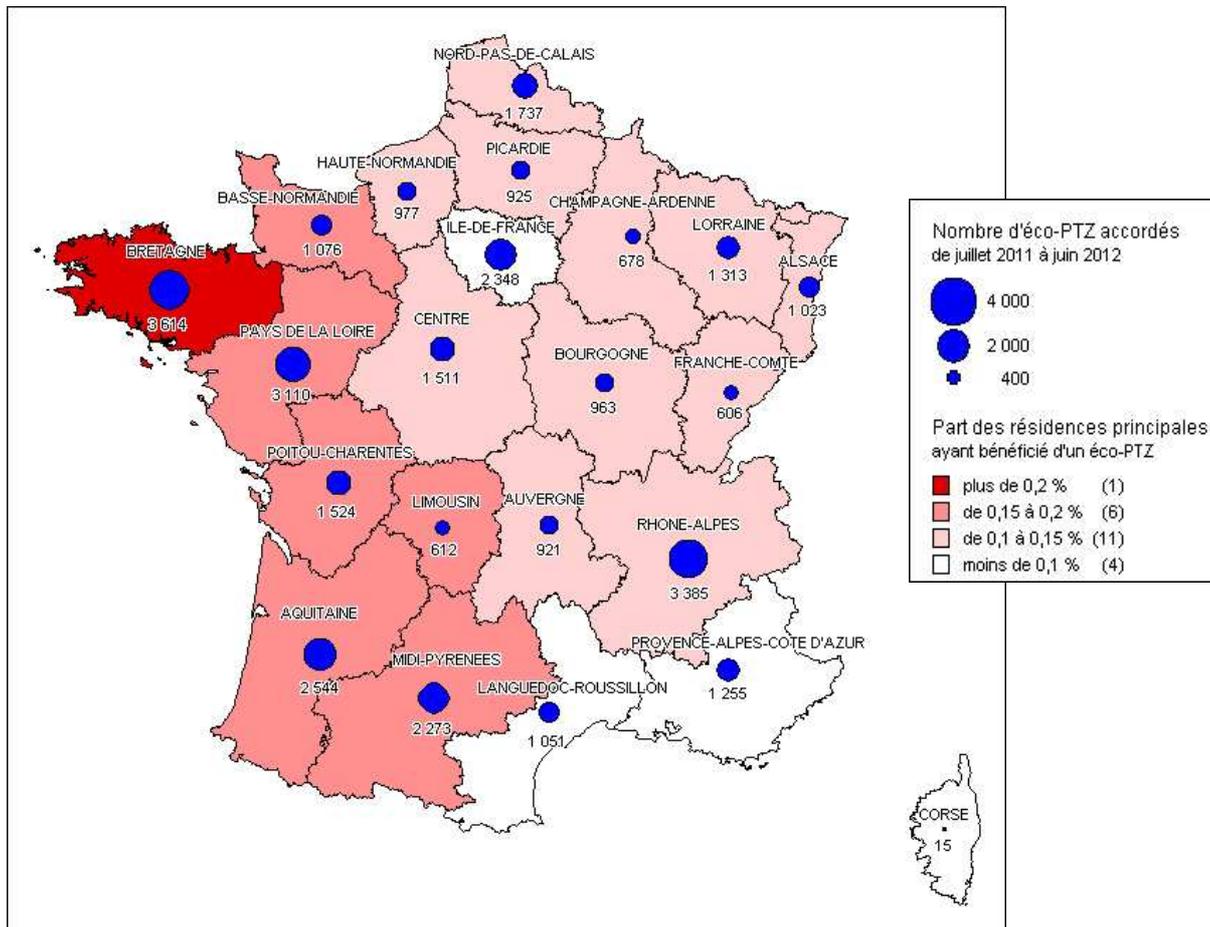
Les opérations de rénovation thermique bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 79 % des cas des bouquets de travaux. Les travaux les plus fréquents sont les remplacements de fenêtres ou portes (76 % des bouquets) et les travaux d'isolation de toiture (63 % des bouquets). Les travaux d'assainissement non collectifs sont en forte progression à 19,2 % contre 9,7 % au plan national.

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 18 184 € en Pays de la Loire (7,4 % de moins que le niveau national) et le prêt couvre en moyenne 88 % des montants de travaux engagés.

Depuis la création de l'aide, 1 résidence principale sur 81 a profité d'un éco-PTZ dans la région

Entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012, 3 110 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, soit 9,3 % des prêts autorisés sur le territoire national. Les Pays de la Loire occupent la troisième place derrière la Bretagne (3 614 prêts) et Rhône-Alpes (3 385 prêts). Depuis la mise en place de l'éco-PTZ le 1^{er} avril 2009, ce sont 19 429 prêts qui ont été souscrits dans la région, deuxième région avec 12 prêts de moins que Rhône-Alpes !

De juillet 2011 à juin 2012, une résidence principale sur 504 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 822 au plan national. Il s'agit du deuxième taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 401) et devant Poitou-Charentes (une sur 533). Plus généralement, les habitants de l'ouest et du sud-ouest font plus appel à cette mesure. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 1 784 en région PACA) et surtout en région parisienne (une résidence principale sur 2 348). Depuis la création de l'aide, une résidence principale sur 81 a profité de l'aide dans la région contre une sur 138 au plan national, soit la seconde position derrière la Bretagne (une résidence principale sur 76).

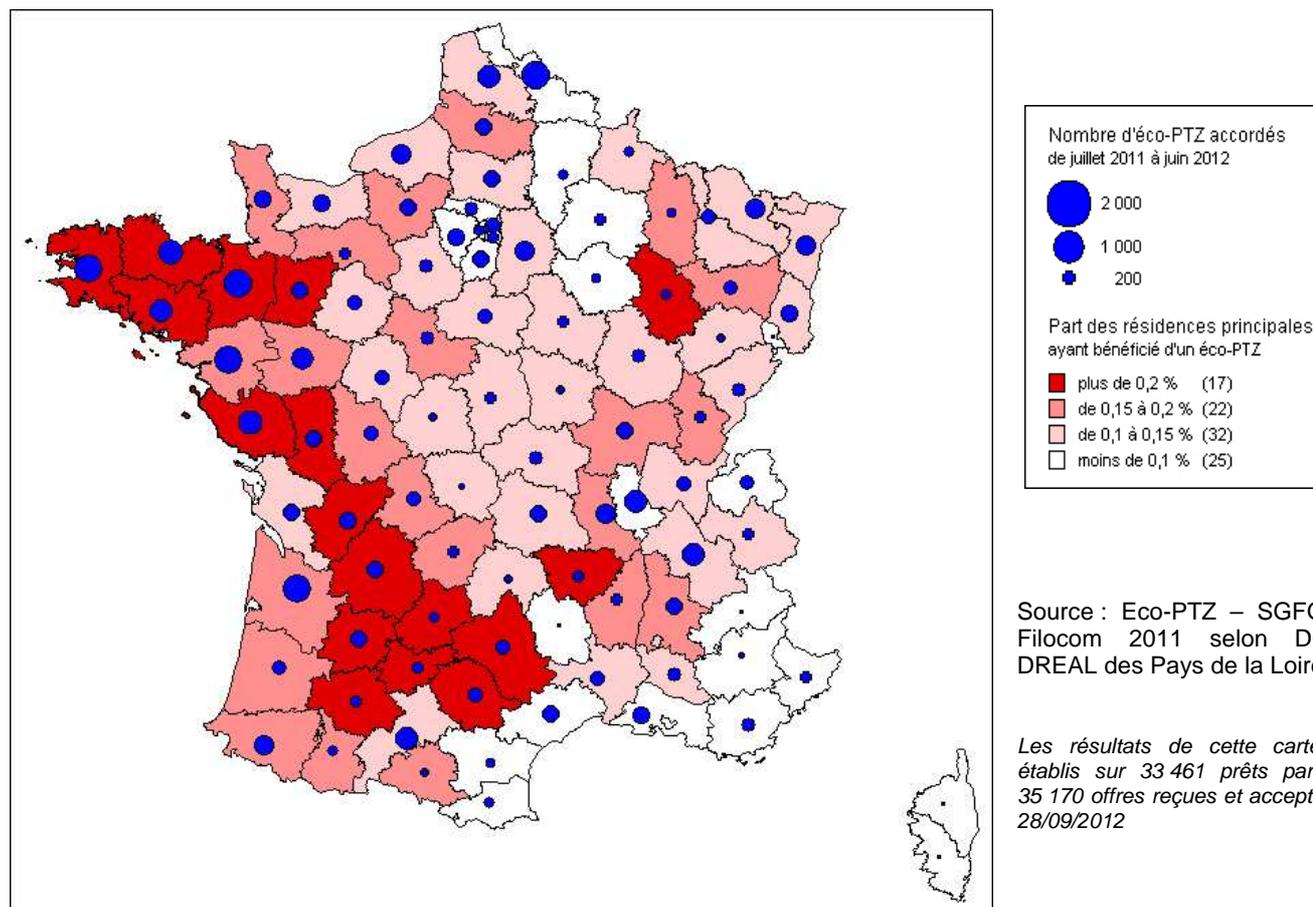


Source : Eco-PTZ – SFGAS / Filocom 2011 selon DGI – DREAL des Pays de la Loire

Les résultats de cette carte sont établis sur 33 461 prêts parmi les 35 170 offres reçues et acceptées au 28/09/2012

La Vendée championne de l'éco-PTZ : 1 résidence principale sur 62 en a bénéficié depuis avril 2009

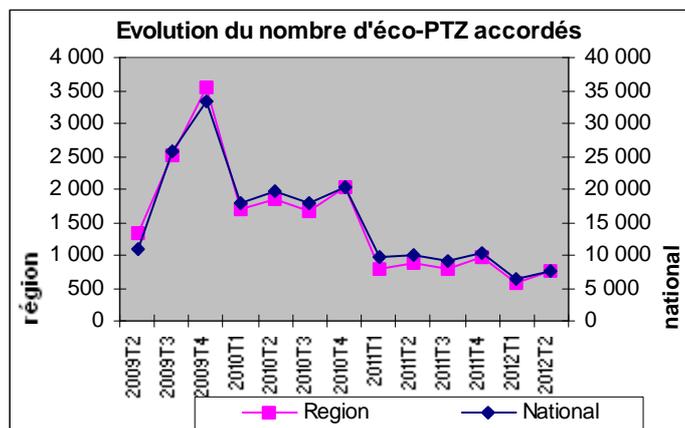
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 949 prêts accordés en un an, se situe en 4^{ème} position derrière l'Ille-et-Vilaine (1 070 prêts), le Nord (1 040), le Finistère (991) et la Gironde (990). Les départements de la Vendée et du Maine-et-Loire se positionnent en 7^{ème} et 13^{ème} place avec respectivement 748 et 674 prêts souscrits. La Mayenne et la Sarthe se retrouvent en milieu de classement (30^{ème} et 41^{ème} rang) avec 383 et 356 résidences principales aidées.



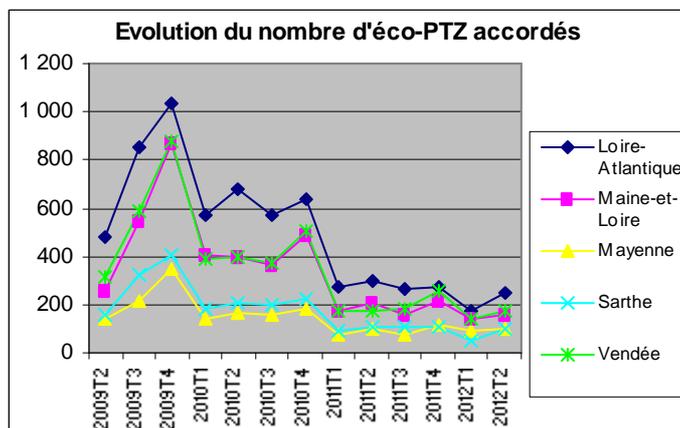
En valeur relative sur 12 mois, l'analyse est différente. Le département de la Mayenne se positionne à la 2^{ème} place du classement national avec une résidence principale sur 345 ayant profité d'un éco-PTZ au cours des 12 derniers mois, devant la Vendée en 5^{ème} position (1 résidence principale sur 378). Le Maine et Loire est plus loin à la 18^{ème} position (1 résidence principale sur 503 sur 12 mois). La Loire-Atlantique est 28^{ème} avec une résidence principale concernée sur 600 et la Sarthe en 41^{ème} position (une sur 689). Depuis la création de l'éco-PTZ en avril 2009, la Vendée est le département ayant le plus mobilisé ce dispositif (1 résidence principale sur 62). La Mayenne occupe la 5^{ème} position avec une résidence principale sur 69.

Seulement 770 éco-PTZ accordés au 2^{ème} trimestre 2012 : en recul de 13 % comparé au 2^{ème} trimestre 2011 ... mais en progression de 31 % par rapport au 1^{er} trimestre 2012.

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Au 2nd trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt pour cette aide s'est confirmé au 4^{ème} trimestre 2009 pour atteindre 33 350 éco-PTZ, dont 3 550 en Pays de la Loire. Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire



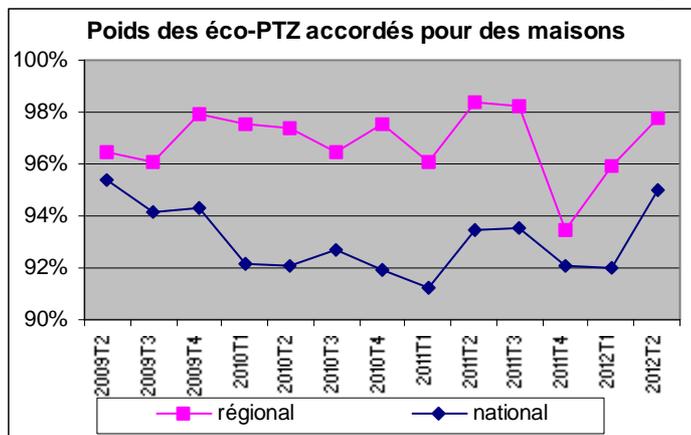
Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Tout au long de l'année 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis est resté assez stable, compris selon le trimestre, entre 1 670 et 2 030 prêts dans la région et entre 17 700 et 20 400 prêts au plan national.

Entre le 4^{ème} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011, le nombre d'éco-PTZ a de nouveau fortement chuté en lien, notamment, avec le non cumul possible depuis le 1^{er} janvier 2011 de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt « développement durable ». En 2011, entre 780 et 960 éco-PTZ ont été enregistrés dans la région selon le trimestre, contre 9 000 à 10 300 au plan national.

Au 1^{er} trimestre 2012, malgré le nouveau cumul possible entre éco-PTZ et crédit d'impôt (pour les foyers avec revenu fiscal < à 30 000 €) et l'allongement possible de la durée de remboursement à 15 ans pour les travaux les plus onéreux, le nombre de prêts attribués a connu son plus bas niveau, tant au plan régional (590 prêts) que national. Comparé à ce minima, le nombre d'attributions progresse de 31 % au 2^{ème} trimestre 2012, mais reste en retrait de 13 % comparé au même trimestre de 2011.

Une aide mobilisée quasi-exclusivement pour les logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements occupés comme résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, 96,2% des logements ayant bénéficié de l'éco-PTZ lors des 12 derniers mois sont des maisons, alors que la part des maisons dans le parc des résidences principales est de 73 %. Sur le seul 2^{ème} trimestre 2012, 98 % des demandes concerne une maison.

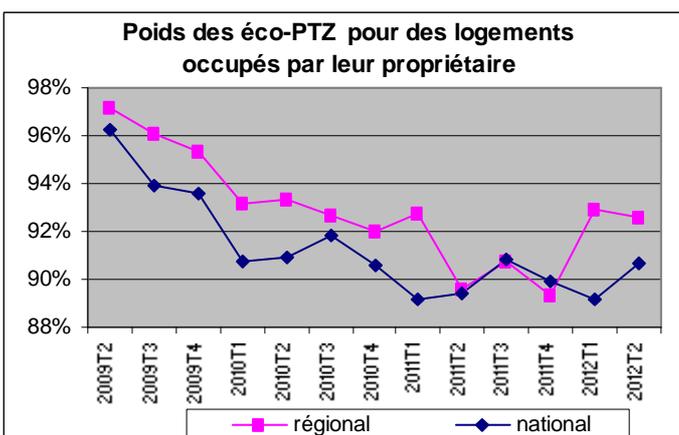
Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible de 3 points : 93,1 % sur les 12 derniers mois. Ce chiffre est à comparer à la part des maisons dans les résidences principales existantes qui est de 55 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

Sur les 12 derniers mois, 91,2 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire. Hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Les propriétaires sont donc plus enclins à réaliser des travaux permettant d'alléger la facture énergétique lorsqu'ils sont eux-mêmes occupants du logement. Après avoir été orientée à la baisse au cours de l'année 2012, la part des propriétaires est de 92,6 % ce trimestre.

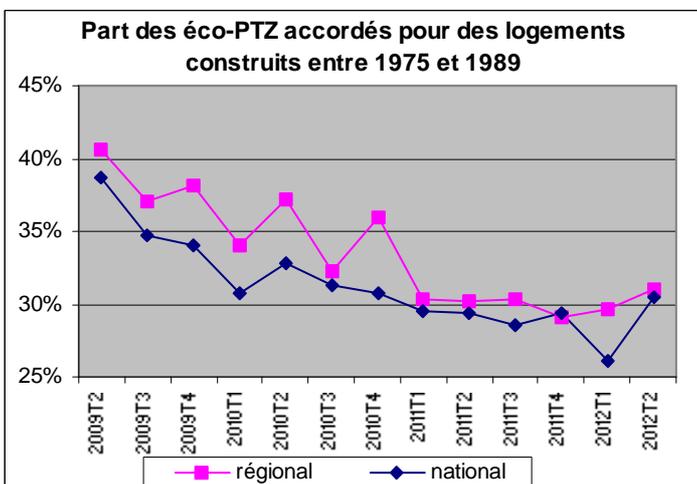
Au niveau national, la moyenne annuelle des aides mobilisées par des propriétaires occupants est inférieure de 1 point à 90,2 %. Ce taux est relativement stable depuis début 2010.

On note par ailleurs que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 1,0 % en Pays de la Loire contre 1,6 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1949 et 1989 demeurent sur-représentés



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

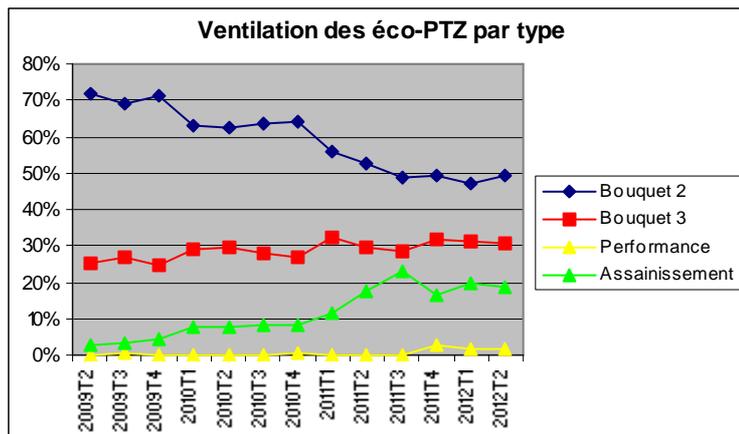
En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 37,5 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1949, 32,5 % d'un logement construit entre 1949 et 1974 et 30 % d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles).

La part des résidences principales hors parc HLM étant respectivement de 45,4 %, 27,4 % et 27,2 % dans la région, on constate une sous-représentation des logements construits avant 1949. La part des logements construits de 1975 à 1989 est néanmoins en fort repli et est proche de 30 % depuis 5 trimestres, après avoir dépassé 37 % sur les 3 derniers trimestres de 2009.

Le constat est identique au niveau national : les logements construits entre 1975 et 1989 représentent sur un an 28,8 % des logements aidés pour 24 % des résidences principales hors parc HLM construites avant 1990. Cette sur-représentation est néanmoins également en repli.

L'éco-PTZ finance principalement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ peut s'appliquer, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, soit à des travaux d'assainissement non collectif.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 79,2 % des prêts accordés en Pays de la Loire lors des 12 derniers mois et 90 % au plan national. Cette part est en fort repli depuis la mise en place de l'aide. Si la part des bouquets avec 3 travaux ou plus est relativement stable autour de 30 %, la part des bouquets 2 travaux est en fort repli et est passée de 72 % à 49 % dans la région entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 2^{ème} trimestre 2012.

En revanche, les travaux d'assainissement non collectif sont en forte progression et comptent pour 19,2 % dans la région, le double des 9,7 % observés France entière.

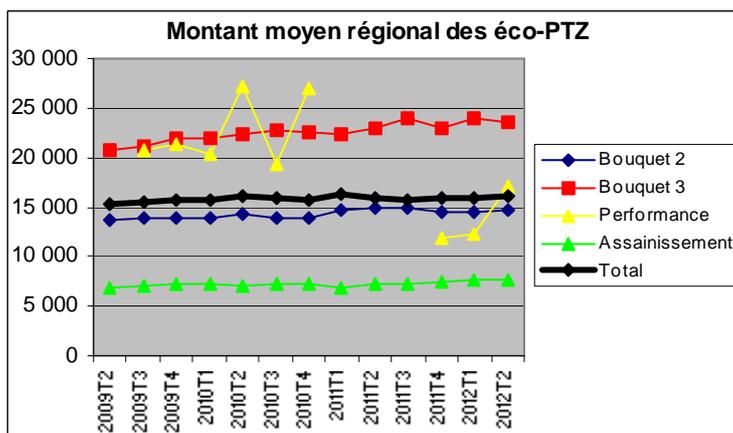
Enfin, moins de 2 % des aides concernent une opération de performance énergétique.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 76 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 63 % des bouquets en Pays de la Loire contre seulement 60 % au plan national. L'éco-PTZ finance, pour 42 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs, contre 39 % au niveau national. Dans 36 % des cas (39 % France entière), le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire et dans 31 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables contre 28 % France entière.

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 15 972 €, soit 6,3 % de moins que le niveau national

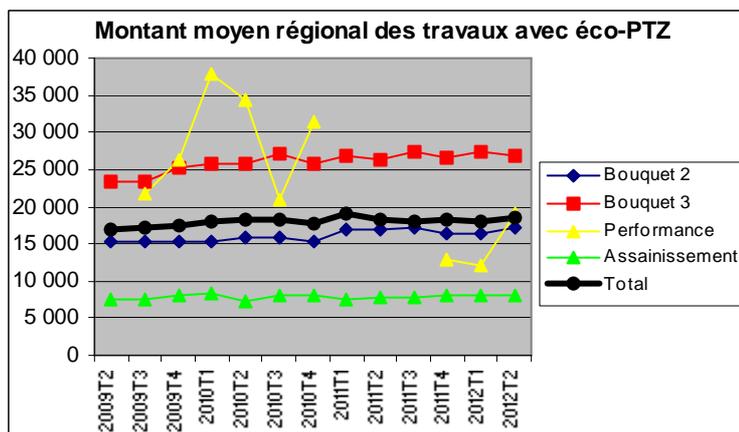
Le montant global des éco-prêts accordés dans la région est assez stable depuis la mise en place du dispositif et s'établit à 16 168 € au 1^{er} trimestre 2012. Sur douze mois, la moyenne est de 15 972 €, soit 6,3 % de moins que les 17 043 € observés au niveau national.

Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 429 € pour un assainissement non collectif, à 23 527 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 14 701 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon. Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 14 % à la moyenne régionale, en lien avec le poids élevé (31 %) des travaux d'assainissement, mais aussi avec des aides plus faibles pour les bouquets.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 18 184 €, inférieur de 7,4 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est assez stable depuis un an et se situe à 18 455 € ce trimestre. La moyenne régionale s'établit à 18 184 € sur 12 mois, valeur inférieure de 7,4 % au niveau national. L'écart de montant entre national et régional provient en grande partie d'une structure de travaux différente. En effet, travaux par travaux, les montants sont proches et les écarts n'excèdent pas 5 %.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 88 % du montant des travaux engagés. Cette couverture est 1 point plus élevée pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux (88 % contre 87 %). La prise en charge de l'éco-PTZ est en revanche plus importante pour les travaux d'assainissement (93 %). Au niveau national, la couverture moyenne est proche (87 %) et présente une différence marquée pour les travaux d'assainissement (84 % contre 93 %).

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 28/09/2012.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 2^{ème} trimestre 2012 : l'analyse repose sur 7 704 éco-PTZ exploités pour 8 144 éco-PTZ émis au 2^{ème} trimestre 2012, soit 94,6% des prêts.

- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 33 461 éco-PTZ exploités pour 35 170 éco-PTZ émis entre juillet 2011 et juin 2012, soit 95,1% des prêts.

- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 198 897 éco-PTZ exploités sur 203 373 émis, soit 97,8% des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

2^{ème} trimestre 2012 :

2ème trimestre 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	135	66	4	40	245
Maine-et-Loire	77	61	0	18	156
Mayenne	45	38	6	11	100
Sarthe	42	35	0	19	96
Vendée	79	36	4	54	173
Région	378	236	14	142	770
National	4 432	2 447	25	800	7 704

12 derniers mois :

juillet 2011 / juin 2012	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	484	294	4	167	949
Maine-et-Loire	357	233	0	84	674
Mayenne	167	124	36	56	383
Sarthe	179	126	0	51	356
Vendée	328	172	9	239	748
Region	1 515	949	49	597	3 110
National	19 428	10 685	88	3 260	33 461

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

2^{ème} trimestre 2012 :

2ème trimestre 2012	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	95,9%	4,1%	245
Maine-et-Loire	100,0%	0,0%	156
Mayenne	93,0%	7,0%	100
Sarthe	100,0%	0,0%	96
Vendée	100,0%	0,0%	173
Région	97,8%	2,2%	770
National	95,0%	5,0%	7 704

12 derniers mois :

juillet 2011 / juin 2012	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	96,1%	3,9%	949
Maine-et-Loire	98,4%	1,6%	674
Mayenne	88,5%	11,5%	383
Sarthe	96,3%	3,7%	356
Vendée	98,3%	1,7%	748
Region	96,2%	3,8%	3 110
National	93,1%	6,9%	33 461

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

2^{ème} trimestre 2012 :

2ème trimestre 2012	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	91,4%	8,6%	0,0%	245
Maine-et-Loire	95,5%	4,5%	0,0%	156
Mayenne	90,0%	10,0%	0,0%	100
Sarthe	93,8%	6,3%	0,0%	96
Vendée	92,5%	7,5%	0,0%	173
Région	92,6%	7,4%	0,0%	770
National	90,7%	7,7%	1,5%	7 704

12 derniers mois :

juillet 2011 / juin 2012	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	92,3%	6,1%	1,6%	949
Maine-et-Loire	90,2%	9,8%	0,0%	674
Mayenne	91,4%	8,6%	0,0%	383
Sarthe	89,0%	7,6%	3,4%	356
Vendée	91,4%	7,9%	0,7%	748
Region	91,2%	7,8%	1,0%	3 110
National	90,2%	8,2%	1,6%	33 461

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

2^{ème} trimestre 2012 :

2ème trimestre 2012	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	29,4%	36,3%	34,3%	245
Maine-et-Loire	45,5%	28,8%	25,6%	156
Mayenne	36,0%	40,0%	24,0%	100
Sarthe	45,8%	29,2%	25,0%	96
Vendée	28,3%	32,9%	38,7%	173
Région	35,3%	33,6%	31,0%	770
National	35,1%	34,5%	30,4%	7 704

12 derniers mois :

juillet 2011 / juin 2012	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	31,8%	34,5%	33,7%	949
Maine-et-Loire	45,3%	28,6%	26,1%	674
Mayenne	35,2%	40,5%	24,3%	383
Sarthe	52,8%	28,1%	19,1%	356
Vendée	31,4%	31,7%	36,9%	748
Region	37,5%	32,5%	30,0%	3 110
National	36,7%	34,5%	28,8%	33 461

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

2^{ème} trimestre 2012 :

2ème trimestre 2012	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	63,7%	43,3%	72,6%	33,8%	22,4%	9,0%	492
Maine-et-Loire	70,3%	47,1%	73,2%	29,7%	31,2%	3,6%	352
Mayenne	67,5%	49,4%	85,5%	31,3%	24,1%	0,0%	214
Sarthe	57,1%	42,9%	85,7%	40,3%	29,9%	0,0%	197
Vendée	67,0%	33,0%	73,0%	28,7%	34,8%	4,3%	277
Région	65,5%	43,0%	76,2%	32,4%	27,9%	4,6%	1 532
National	62,1%	37,9%	76,0%	35,7%	24,9%	6,3%	16 715

12 derniers mois :

juillet 2011 / juin 2012	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	61,7%	44,5%	75,7%	37,1%	22,6%	6,0%	1 927
Maine-et-Loire	61,4%	38,8%	77,6%	37,8%	30,2%	3,4%	1 470
Mayenne	61,5%	47,8%	83,5%	32,3%	28,2%	3,1%	746
Sarthe	56,4%	46,9%	75,1%	41,3%	25,2%	6,2%	766
Vendée	74,0%	36,2%	73,0%	30,0%	25,4%	4,8%	1 217
Region	63,4%	42,1%	76,5%	35,8%	26,0%	4,8%	6 126
National	60,3%	38,6%	76,6%	38,9%	22,0%	6,5%	73 127

Montant moyen des éco-PTZ accordés

2^{ème} trimestre 2012 :

2 ^{ème} trimestre 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 703 €	24 155 €	25 457 €	7 689 €	16 280 €
Maine-et-Loire	15 085 €	23 068 €	-	8 135 €	17 405 €
Mayenne	14 957 €	22 535 €	10 014 €	7 405 €	16 709 €
Sarthe	15 515 €	24 628 €	-	7 980 €	17 346 €
Vendée	13 972 €	23 280 €	19 275 €	7 226 €	13 926 €
Région	14 749 €	23 550 €	17 072 €	7 586 €	16 168 €
National	14 913 €	24 247 €	21 880 €	6 914 €	17 070 €

12 derniers mois :

juillet 2011 / juin 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 852 €	23 947 €	25 457 €	7 796 €	16 472 €
Maine-et-Loire	14 677 €	24 156 €	-	7 549 €	17 065 €
Mayenne	15 436 €	23 092 €	11 131 €	6 823 €	16 204 €
Sarthe	15 092 €	23 730 €	-	7 241 €	17 025 €
Vendée	13 915 €	22 119 €	17 296 €	7 314 €	13 733 €
Region	14 701 €	23 527 €	13 433 €	7 429 €	15 972 €
National	14 824 €	24 144 €	16 475 €	7 017 €	17 043 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

2^{ème} trimestre 2012 :

2 ^{ème} trimestre 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 331 €	29 060 €	25 767 €	8 260 €	19 147 €
Maine-et-Loire	18 165 €	24 764 €	0 €	8 733 €	19 657 €
Mayenne	16 775 €	24 967 €	12 425 €	7 595 €	18 617 €
Sarthe	17 901 €	28 838 €	0 €	8 262 €	19 981 €
Vendée	15 310 €	26 272 €	22 036 €	7 957 €	15 452 €
Région	17 076 €	26 832 €	18 983 €	8 153 €	18 455 €
National	16 966 €	28 259 €	28 209 €	8 500 €	19 711 €

12 derniers mois :

juillet 2011 / juin 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 034 €	27 537 €	25 767 €	8 698 €	18 858 €
Maine-et-Loire	16 855 €	27 584 €	-	8 171 €	19 482 €
Mayenne	18 063 €	26 612 €	11 836 €	6 946 €	18 620 €
Sarthe	17 149 €	27 385 €	-	7 402 €	19 376 €
Vendée	15 393 €	25 541 €	19 749 €	7 851 €	15 369 €
Region	16 764 €	27 046 €	14 427 €	8 010 €	18 184 €
National	16 778 €	28 265 €	21 446 €	8 402 €	19 643 €

Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 45 000 € ; il a été supprimé en 2011 et est à nouveau possible en 2012 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 30 000 € sur les revenus de l'année 2010.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirot@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des
territoires et évaluation
Division de l'observation des
études et des statistiques

34 Place Viarme- BP 32 205
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2012